

AVIS DE COURSE

CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON (CVA)
Programme Habitables 2021 du CVA
Du 7 mars au 5 décembre 2021
Bassin d'Arcachon
Autorité Organisatrice (OA) : CVA
Grade : 5C
OSIRIS

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales au CVA, et disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.voile-arcachon.org

3. COMMUNICATION

[DP][NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries Habitables OSIRIS.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage ;
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire propre à chaque épreuve, accompagné des frais d'inscription requis la veille de la régata, et au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement.

5. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les tarifs du club.

6. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Programme détaillé sur le site du CVA :

-soit sur le document « Programme semestriel » :

<https://www.voile-arcachon.fr/wp-content/uploads/2021/01/Calendrier-Habitable-CVA-2021-VF.pdf>

-soit sur l'Annexe aux Instructions de Course de l'épreuve concernée quelques jours avant l'épreuve

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h.

8. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours.

10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **2** plus mauvais scores.

(d) Quand **12** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **4** plus mauvaises courses.

(e) Quand **16** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **6** plus mauvais scores.

(f) Quand **20** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **8** plus mauvais scores

10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

11. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Ponton R suivant les cas.

12. PROTECTION DES DONNEES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en

contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix seront distribués aux concurrents présents.

15. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

- 15.1 Chaque participant est parfaitement conscient :
- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
 - Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
 - Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
 - Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
 - Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »
- 15.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du CVA au

05.56.83.05.92

ANNEXE ZONES DE COURSES

